

## Profession de viticulteur/-trice CFC dès août 2026

### Les professions de viticulteur et de caviste réunies en un métier avec deux orientations

- 1<sup>ère</sup> année : commune à tous les apprentis
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années : Orientation **Vigne** ou **Cave** → premier CFC
- Possibilité de suivre une deuxième orientation en 4<sup>e</sup> année → deuxième CFC

### Opportunités du nouveau système

- Un tronc commun pour une meilleure compréhension du monde vitivinicole
- Polyvalence des apprentis → de très bonnes connaissances dans l'orientation avec un aperçu de la seconde orientation
- Adapté aux structures des entreprises
- Orientation Vigne : le permis de traiter est intégré à la formation (condition d'admission à la procédure de qualification)
- Attractif pour les personnes en 2<sup>e</sup> voie de formation car en 4<sup>e</sup> année :
  - ⇒ Pas d'ECG et possibilité d'être dispensé de sport → Les apprentis sont davantage sur l'exploitation et les journées de cours mieux organisées
  - ⇒ La 4<sup>e</sup> année est considérée comme une année de formation → est gratuite pour les apprentis. Elle peut également être effectuée dans un second temps.
  - ⇒ Salaire plus élevé

#### Durée de la formation

- 3 ans : une orientation avec un aperçu de la deuxième orientation
- 4 ans : deux orientations pour une formation complète
- Agropraticien AFP : sera révisé

#### Agriculture biologique

- Tous les modes de production sont enseignés à l'école, y compris les contenus spécifiques au bio
- Le nom de l'entreprise (bio) de la dernière année de formation est visible sur le CFC.

#### Ecole professionnelle

- 1500 leçons sur 3 ans réparties de manière linéaire
- 4<sup>e</sup> année : 240 h (uniquement les contenus de l'orientation)

#### Cours interentreprises

- Orientation Vigne → 12 j
- Orientation Cave → 11 j
- Permis d'élevateur intégré

#### Entreprise formatrice

- Reconnaissance des entreprises formatrices de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année liée à l'orientation

#### Procédure de qualification

- Suppression de l'examen partiel anticipé
- Travaux pratiques 8h (y c. l'entretien professionnel)

#### Passage à la formation professionnelle supérieure

- Révision totale de la FPS pour 2029 → Transition fluide garantie
- La 4<sup>e</sup> année d'apprentissage est reconnue comme expérience professionnelle pratique